

PUBLICATION NOTICE

Publication Reference: 18-24/BKN/3

Code de l'action and pays partenaire : 2018-24 BURKINA FASO (activité#3)

Titre de l'action : Formation du personnel du Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MJFIP)

Institution Partenaire : Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ)

Activité 3 : Formalisation de dispositifs de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation du plan de formation ;

Date de mise en œuvre : 26 novembre au 6 décembre 2019

Lieu: Ouagadougou, Burkina Faso

Version : 3 Draft Final Date: 2019 03 11

SOCIEUX+ is implemented by

Partnership led by:

Co-financed by the European Union



1 CONTEXTE

I. Informations sur le pays

Pays d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays enclavé, sans accès à la mer. Pays à faible revenu, il demeure un pays essentiellement rural. 80 % de la population active travaille dans le secteur de l'agriculture où prédominent les cultures de subsistance, alors que le milieu rural regorge de potentialités importantes notamment dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Au cours de ces dernières années, les exportations aurifères ont pris de l'importance. L'or est devenu le premier produit d'exportation, avec une production de 42 tonnes en 2017. Toutefois, le pays demeure un des premiers producteurs d'Afrique de coton.

Les **perspectives économiques sont favorables** à court et moyen termes, principalement à la faveur de la production aurifère en expansion. La croissance du PIB devrait se stabiliser autour de 6 % pour la période 2018 à 2020.

Une population jeune confrontée au **sous-emploi et de chômage**, tant dans les zones rurales qu'urbaines :

- 60 % de ses 19 millions d'habitants a moins de 20 ans.
- Plus de 70 % de la population active urbaine travaille dans l'économie informelle, constituée principalement d'artisans, de petits commerçants et de petits transporteurs. Le tissu économique repose sur un faisceau de Micro et Petites Entreprises (MPE).
- Près de 30 % de jeunes urbains (15-24 ans) n'ont pas d'emploi ;

Des Indices de Développement Humain encore faibles : en dépit d'un **taux de pauvreté** en diminution, passant de 46 % à 40,1 % entre 2009 et 2014, le Burkina Faso demeure à la 183^{ème} place dans le classement de Développement Humain (IHD).

Un marché de l'emploi contracté : alors que le nombre d'emplois créés par an ne dépasse pas les 20 000, chaque année 150 000 personnes se présentent sur le marché du travail.

L'inadéquation entre l'emploi et la formation : le niveau d'employabilité de la main-d'œuvre burkinabè reste globalement faible. Plus de trois cinquièmes des jeunes de 16 à 35 ans n'ont aucun niveau d'instruction et à peine 5% de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). Cette situation présente de fortes disparités de genre, avec respectivement 6,3% et 3,1% pour les hommes et les femmes.

Un important déphasage entre le profil de formation de la population en âge de travailler et les besoins du marché du travail : un phénomène particulièrement marqué dans des secteurs les plus porteurs d'emploi, comme le secteur agro-sylvo-pastoral ou les métiers de la « transformation et fabrication, du « génie civil, construction, bois et mines » ou de la « mécanique, électricité et électronique ».

L'adaptation au changement climatique et aux énergies renouvelable (centrale solaire de Zagtouli), **un véritable enjeu pour le pays** : extrêmement vulnérable aux chocs climatiques liés aux variations pluviométriques, le Burkina Faso fait aujourd'hui figure de pionnier dans ces domaines au niveau du continent africain.

Une menace terroriste aujourd'hui très élevée : depuis le 1er janvier 2019, l'état d'urgence a été déclaré dans 14 provinces du Burkina Faso frontalières du Mali et du Niger. Ces violences interethniques affectent non seulement la région du Centre-Nord du pays, mais également Ouagadougou, où plusieurs attaques y ont été perpétrées.

II. Situation sectorielle

Le Burkina Faso est membre de l'OIT depuis 1960. Il a ratifié toutes (8) les conventions fondamentales du travail (interdiction du travail des enfants, liberté syndicale et de négociation, non-discrimination, interdiction du travail forcé. Il a également ratifié les 4 conventions que l'OIT juge prioritaires (sur l'inspection du travail, sur l'emploi et sur la consultation des partenaires sociaux sur les normes fondamentales du travail), ainsi que des conventions techniques particulièrement importantes comme la convention sur la protection de la maternité, le droit d'association (agriculture) et le travail de nuit des enfants (industrie).

Face au problème récurrent du chômage et du sous-emplois des jeunes, le gouvernement national entreprend en 2006, de créer un ministère en charge de la promotion de la jeunesse et de l'emploi, le « Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE). Cinq années plus tard, il est restructuré afin d'y intégrer la formation professionnelle.

III. Rôle de l'Institution partenaire dans le secteur

Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE) a pour mandat d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi. Suite à des restructurations en 2016, il devient le Ministère de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelles MJFIP.

En matière de jeunesse, le MJFPE est chargé (i) de l'éducation, de l'animation et de la promotion de la jeunesse en dehors du cadre scolaire ; (ii) de la réglementation et du suivi des mouvements et organisations de jeunesse ; (iii) de la formation du personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse ; (iv) de la création et de l'équipement d'infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse ; (v) de la création et de l'animation des cadres d'écoute et de dialogue avec les jeunes ; (vi) de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'économie sociale et solidaire.

En matière de formation professionnelle, le MJFIP est responsable (i) de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels ; (ii) de la formation professionnelle et de l'apprentissage ; (iii) de l'orientation, de la réglementation et de l'organisation de la formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire ; (iv) de la création et de la gestion de centres publics de formation professionnelle ; (v) de la tutelle technique des centres privés de formation professionnelle ; (vi) du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des centres de formation professionnelle ; (vii) de la gestion du système de certification des qualifications professionnelles ; (viii) du développement de l'ingénierie de la formation professionnelle ; (ix) de l'élaboration des programmes, curricula et référentiels de la formation professionnelle ; (x) de l'élaboration et de la diffusion de documents, de manuels et matériels de formation ; (xi) de la conception, de la planification et de l'évaluation des formateurs ; (xii) de la gestion des bourses de formation professionnelle et d'apprentissage ; (xiii) de l'organisation des examens de formation professionnelle ; (xiv) de la création et de la délivrance des titres de qualification professionnelle ; (xv) de la concertation et du partenariat en matière de formation professionnelle avec les acteurs nationaux, internationaux et les partenaires au développement du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels.

En matière d'insertion professionnelle, le MJFIP a pour mandat (i) la promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le chômage ; (ii) l'appui conseil aux jeunes en matière de création d'entreprises ; (iii) l'organisation, l'encadrement et l'accompagnement des acteurs de l'économie informelle ; (iv) la promotion de l'auto-emploi ; (v) la mise en place d'un observatoire de veille sur l'emploi ; (vi) la promotion des emplois verts ou écologiques ;

(vii) l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre de la politique nationale de l'économie informelle ; (viii) la facilitation de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ; (ix) la prise en compte de l'économie informelle dans les stratégies de développement ; (x) l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale de formalisation des unités économiques et des emplois informels.

2 DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1 Objectif général

L'objectif général de cette requête est d'améliorer l'efficacité des structures du Ministère à mettre en œuvre un plan de formation de son personnel.

2.2 Objectifs spécifiques

Un travail préalable de concertation avec le partenaire burkinabé devra être mené de manière à préciser quelle est la mission de SOCIEUX+ et ses limitations en termes de durée des missions. De fait, certains objectifs spécifiques de la requête sont un peu ambitieux au regard des capacités de la facilité SOCIEUX+.

Les objectifs spécifiques, tels que spécifiés dans la requête sont parfaitement pertinents et en lien avec l'objectif général. Il s'agit de :

- Identifier les besoins de formation des cadres ;
- Mener des campagnes destinées à mobiliser les ressources nécessaires ;
- Organiser la formation des formateurs ;
- Organiser les sessions de formation des cadres sur les thématiques retenues.

2.3 Résultats attendus

Les résultats attendus sont en lien étroit avec la concrétisation des objectifs spécifiques. L'institution partenaire attend de cette intervention de SOCIEUX+, que :

- Les besoins de formation des cadres soient identifiés ;
- Deux sessions de formation des formateurs soient réalisées ;
- Des sessions de formation des cadres sur les thématiques retenues soient organisées.

3 DESCRIPTION DE LA MISSION

3.1 Objectifs et méthodologie

Objectif

Appuyer l'institution partenaire à formuler un plan de formation visant à renforcer les capacités des agents.

Phase préparatoire et de documentation :

Une personne-ressource du Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (MJPEJ) est désignée au sein de la structure afin d'appuyer la mission et de faciliter les contacts. Il revient à l'expert principal de se mettre en contact dès que possible avec cette personne de manière

à obtenir en temps voulu tous documents/éléments utiles en lien avec les objectifs de l'activité 2 et à élaborer conjointement le calendrier de la mission et fixer les arrangements logistiques.

Sous la direction de l'expert principal, l'équipe d'experts mobilisés lors de la première activité s'accordera au préalable avec la personne ressource sur les modalités de présentation des résultats finaux du diagnostic et sur le processus de consultation des partenaires, afin de remplir les objectifs de l'activité 2.

Une note de méthodologie sera développée et finalisée en étroite collaboration avec le Ministère, de même que l'agenda de la mission, le contenu des ateliers de restitution et de consultation des entités centrales et décentralisées ainsi que la définition des champs d'interventions prioritaires dans le cadre du plan de formation.

Phase d'intervention sur le terrain :

Dès le premier jour, les experts mobilisés par SOCIEUX+ organiseront une réunion de cadrage avec les responsables du MJPEJ et les partenaires de manière à réviser le calendrier de la mission et à opérer les ajustements de dernière minute pour le bon déroulement de la mission.

La méthodologie de mise en œuvre pour cette activité 2 sera définie par les experts mobilisés par SOCIEUX + en collaboration avec le partenaire et portera sur les interventions suivantes :

- Phase 1 de l'activité 3 (1^{ère} semaine) : Restitution et appropriation

En partant des conclusions de l'activité 1 (mission mars 2019) et des rapports finaux du Cabinet CIDEEF portant sur la politique de formation et sur le plan de formation 2019-2022, **appui à l'identification et à la priorisation des formations** à court terme (2019) et à moyen terme (2020) et **co-constuction du plan final de formation** du personnel du Ministère et de ses structures associées (entités rattachées et déconcentrées) ;

En parallèle, organisation d'ateliers de restitution et d'appropriation des résultats **finaux** du diagnostic (Rapports CIDEEF) et les recommandations (Activité 1) et discussion avec les partenaires sur les pistes d'amélioration et de mise en œuvre du plan de formation et sur les interventions prioritaires retenues afin d'établir le chronogramme de formation pour le court terme (2019) et le moyen terme (2020).

- Phase 2 de l'activité 3 (2^{ème} semaine) : Organisation et mise en œuvre

Outre le chronogramme du plan de formation prioritaire et les outils d'organisation et de suivi, il est prévu d'animer durant la deuxième semaine de mission, une formation des personnels RH du Ministère et des entités décentralisées (rattachées et déconcentrées) sur le thème du : « pilotage d'un plan de formation : méthodes et outils ».

Phase de rédaction des documents :

Révision des documents produits lors des ateliers et rédaction des rapports.

3.2 Livrables finaux

Livrables préalables (à remettre avant le départ en mission) :

- Une note de méthodologie (maximum 3 pages) ;
- Un agenda de la mission détaillant les responsabilités individuelles des experts ;

Livrables finaux :

A transmettre à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin des activités

- Un **rapport de mission individuel sous une forme synthétique**, incluant des conclusions, recommandations et contraintes rencontrées. Ce document sera conservé par l'équipe Socieux+ et ne sera nullement communiqué à l'extérieur. (*Expert mission report* – ExMR ; cf. modèle). 6 pag. max
- Un **rapport conjoint des experts**, incluant un plan de formation, l'évaluation du plan de formation proposé par l'organisme extérieur, un chronogramme, et en annexe l'agenda de la mission et les supports et documents de formation utilisés. (*Expert Report* – ExR ; cf modèle). 10 pag max. Ce rapport sera le cas échéant transmis aux différentes parties prenantes.
- Les résultats des **évaluations des experts** (Expert Feedback-ExF) ainsi que des **participants à la formation** (Participants feedback-PAF). Les liens vers les évaluations en ligne vous seront communiqués avant votre départ en mission.

4 PROFIL DE L'EXPERT

Expert 1:

Domaine d'expertise : Expert spécialisé dans la gestion de projets et les services d'intermédiation et d'orientation sur le marché de l'emploi, – Ingénierie pédagogique

Critères essentiels

- Formation universitaire en ingénierie pédagogique, politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ou expériences équivalentes ;
- Minimum 15 ans d'expérience au sein d'une institution publique ou d'un organisme ayant pour mandat la définition de politiques/interventions publiques d'insertion socio-économique des populations vulnérables au niveau national/régional ou local. ;
- Expérience confirmée de conduire des entretiens de "recherche de faits" (objectivation) et de réaliser une cartographie des acteurs et un sociogramme ;
- Bonne maîtrise des grands enjeux juridiques, économiques et sociaux des thèmes transversaux liés à l'accès des populations vulnérables à l'emploi (intermédiation sur le marché du travail)
- Expériences de définition et de formalisation de plans de formation (techniques et managériaux) de personnels issus des services publics de l'emploi ou de structures Nationale/Régionale/locale mandatées
- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française).

Atouts supplémentaires

- Expérience confirmée d'encadrement au sein d'une institution de type service public de l'emploi ou institution spécialisée sur le marché de l'emploi et l'adaptation des compétences
- Expérience confirmée de gestion de projets visant à développer l'accès de l'emploi à la population jeune ;
- Connaissances et expériences pertinentes dans la zone géographique concernée.

Expert 2 :

Area of expertise : Expert spécialisé dans les services d'intermédiation sur le marché de l'emploi, en particulier de formation professionnelle– Ingénierie pédagogique / formations managériales

Critères essentiels

- Formation universitaire en ingénierie pédagogique, politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ou expériences équivalentes ;
- Minimum 10 ans d'expérience au sein d'une institution publique ou d'un organisme ayant pour mandat la définition de politiques/interventions publiques d'insertion socio-économique des populations vulnérables au niveau national/régional ou local. ;
- Bonne maîtrise des grands enjeux juridiques, économiques et sociaux des thèmes transversaux liés à l'accès des populations vulnérables à l'emploi (formation professionnelle et intermédiation sur le marché du travail)
- Expériences de définition et de formalisation de plans de formation (techniques et managériaux) de personnels issus des services publics de l'emploi ou de structures Nationale/Régionale/locale mandatées
- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française).

Atouts supplémentaires

- Expérience confirmée d'encadrement au sein d'une institution de type service public de l'emploi ou institution spécialisée sur le marché de l'emploi et l'adaptation des compétences
- Expérience confirmée de gestion et de management de projets visant à développer l'offre de d'orientation, de conseil et de formation professionnelle technique pour une population jeune ;
- Connaissances et expériences pertinentes dans la zone géographique concernée.

5 CHARGE DE TRAVAIL

Jours de préparation : 3

Jours sur site : 10

Jours de voyage : 2

Jours de travail à distance : 2

Jours de reporting : 3

Total : 20 jours / expert

6.1 Reporting

Les livrables préalables (Note méthodologique, Agenda) doivent être transmis à SOCIEUX + au moins 5 jours ouvrables avant l'activité, en format A4 éditable, en taille de police 12, interligne simple.

Livrables finaux (qui seront transmis à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin des activités).

Les livrables doivent être remis dans un format électronique éditable (MS Word) à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'activité, pour commentaires et révisions. SOCIEUX+ dispose de 5 jours ouvrables pour formuler des commentaires et des demandes d'amendements. Les experts ont alors 5 jours ouvrables pour modifier les livrables et les renvoyer à l'équipe SOCIEUX+ pour approbation finale. Une fois les documents approuvés par SOCIEUX+, les livrables concernés seront partagés avec l'institution bénéficiaire, EuropeAid et les parties prenantes.

Les documents doivent être envoyés par e-mail à : experts@socieux.eu
copie : catherine.barme@socieux.eu & thierry.fiquet@socieux.eu

6.2 Communication et VISIBILITE

SOCIEUX + utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web www.socieux.eu , la newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant cet événement. Dans cette perspective, une étroite collaboration avec l'institution partenaire, ainsi que des contributions de la part des experts mobilisés seront des plus appréciées.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et le Département de la communication de SOCIEUX + sera organisée avant et après la mission afin de préciser certains points stratégiques. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux experts (durant et après la mission).

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de la Facilité devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, seront mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

6 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ apportent une assistance technique depuis les phases préparatoires de chaque activité jusqu'au suivi après livraison. SOCIEUX+ assiste les experts dans l'accomplissement de leurs missions en les accompagnant et en les conseillant sur la préparation des documents de référence avant les réunions. L'équipe SOCIEUX+ recueille les commentaires des institutions partenaires et veille à ce que les rapports de mission et les recommandations soient transmis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'avis négatifs sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX + à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+ et promouvoir la facilité au meilleur de leurs connaissances, chaque fois que cela est possible.

Enfin, les experts s'acquittent de leurs tâches dans le pays partenaire dans le respect total des institutions, des politiques et des comportements culturels locaux ; ils doivent en particulier adopter un comportement respectueux des institutions dans leur manière de traiter avec leurs homologues locaux.

7 APPLICATION

Submission of applications

Interested experts submit their application on the website: <https://pmt.socieux.eu>

The application process is the following:

1. If not already created, experts create their own personal SOCIEUX+ account (by clicking on "create an account"). To have access to all SOCIEUX+ Call for Applications, experts are required to fill out at least the fields marked with an asterisk.
2. Once their account is created and approved by the SOCIEUX+ team, experts sign in their personal account, click on the "Call for Applications" tab, identify the **18-24/BKN/3** position, and click on "Apply."

If more information is needed, please contact SOCIEUX+ team by email to experts@socieux.eu with the application reference.

8 SELECTION PROCESS

If you do not receive a response within 30 days of the application deadline, please consider that your application has not been shortlisted.

Only short-listed applicants may be contacted. The selection process may include interviews by phone or other communication means.

Public civil servants or employees (active or retired) and private individual experts are eligible and preferred for this position. Private consultants may also apply.

Contracted public civil servants or employees (active or retired) are entitled to standard fixed allowances of 250 Euro per working day. Fees for private consultants will be negotiated based on the number of years of relevant expertise of the selected applicant.

Interested candidates may download the **Guide for Experts with detailed information on contracting with SOCIEUX+** at www.socieux.eu

9 DISCLAIMER

The proposed activity and mission are subject to the final review and approval of SOCIEUX+ Quality Assurance Committee. A confirmation of dates of missions and contracting of experts may only be confirmed upon the formal approval.

Short-listed candidates may be required to provide contact of employer or proof of their ability to be directly contracted under their status as civil servant or public employee.

L'Union européenne (UE) encourage et entretient le dialogue sur la protection sociale et les politiques de l'emploi inclusives avec un plus grand nombre de pays partenaires. Cet effort a été confirmé par la Communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - « Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement, portant l'intitulé Notre monde, notre dignité, notre avenir ». Un nombre important d'initiatives de coopération dans ces domaines sont financées par des instruments géographiques ou thématiques de l'UE dans différents pays. Ces initiatives sont très structurées et répondent aux besoins à moyen et à long terme des pays partenaires. Toutefois, des mesures de court terme et une coopération entre pairs visant à promouvoir le développement de systèmes de protection sociale sont nécessaires pour compléter la coopération de l'UE avec les pays tiers.

SOCIEUX+ a été mis en place et financé par l'UE par le biais d'un cofinancement de la France, de l'Espagne et de la Belgique ainsi que de ressources gérées par la Direction générale du développement et de la coopération de la Commission européenne (EuropeAid). Cette facilité de coopération technique est mis en œuvre par un partenariat composé d'agences de coopération au développement des États membres : Expertise France (chef de file du partenariat), la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (Fondation Internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'Administration et Politiques Publiques) (FIIAPP), la Belgian International Cooperation on Social Protection (Coopération belge sur la protection sociale) (BELINCOSOC) et l'Agence belge de développement (Enabel).

L'objectif général de SOCIEUX+ est de contribuer à étendre et améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires. Son objectif spécifique est d'accroître les capacités des pays partenaires afin d'améliorer la conception, la gestion et la surveillance de stratégies pour l'emploi durables et efficaces et de systèmes de protection sociale, grâce à un développement des connaissances et à une aide technique à court terme entre pairs.

SOCIEUX+ reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il soutient les efforts des gouvernements partenaires pour la promotion de systèmes pour l'emploi et la protection sociale durables et inclusifs.

Cet instrument est une extension de SOCIEUX (Social Protection EU Expertise in Development Cooperation), établi en 2013.

Suivez nous sur :

www.socieux.eu



www.twitter.com/socieuxplus



www.linkedin.com/in/socieux-plus

